

PROCÈS-VERBAL de la réunion du Conseil Municipal du lundi 10 décembre 2012

Par convocations individuelles adressées le 03 décembre 2012 aux Conseillers Municipaux, le Conseil Municipal est invité à se réunir en séance ordinaire le 10 décembre 2012.

ORDRE DU JOUR

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 12 novembre 2012.
2. Communications du Maire.
3. Rapport de commissions.
4. Attribution des marchés de travaux pour le périscolaire.
5. Création de poste.
6. Protection sociale complémentaire des agents – participation de l'employeur.
7. Prime de Noël apprentie.
8. Document unique : demande de subvention.
9. Déclaration d'intention d'aliéner.
10. Divers.

L'an deux mil douze, le dix décembre à 20 heures, le Conseil Municipal s'est réuni sous la présidence de M. Claude KERN, Maire.

Présents :

M. Claude KERN, Maire.

M. Eric HOFFSTETTER, M. André GARNIER, Mme Charlotte SCHOTT et M. Jacques ECKERT, Adjoints.

Mme Fabienne ANTHONY, Mme Huguette DIEMER, Mme Sylvie GRATHWOHL, M. Richard JUNG, M. Pierre KASTENDEUCH, M. Patrick KERN, M. Christian LALUET, Mme Francine REINHART, M. Christian SCHAEFFER, M. Patrick SIMON, M. Alain VOLTZENLOGEL, M. Richard VOLTZENLOGEL, M. Jacky ZUMSTEIN.

Absents excusés :

M. Jacky NOLETTA, pouvoir à M. André GARNIER

M. Jean-Paul BURKARDT, pouvoir à M. Christian SCHAEFFER

M. Damien WERLE, pouvoir à Mme Sylvie GRATHWOHL

Mme Patrice ZENSS, pouvoir à M. Richard JUNG

Mme Véronique IFFER

En ouvrant cette dernière séance de l'année, M. le Maire souhaite la bienvenue aux membres présents.

M. André GARNIER est nommé secrétaire de séance.

1) Approbation du procès-verbal de la séance du 12 novembre 2012

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve le procès-verbal de la séance du 12 novembre 2012.

2) Communications du Maire

12/11	Conseil Municipal
14/11	Soirée bénévoles Rallye de France à Bischwiller
16/11	Comité Directeur ADEAN
19/11	Réunion « Débriefing » Rallye Commission d'appel d'Offres Périscolaire Commission Finances Communauté de Communes de la Basse-Zorn Commission Développement Communauté de Communes de la Basse-Zorn Conseil de Communauté
20-22/11	Congrès des Maires à Paris
23/11	Assemblée Générale du Tennis Club
24/11	Réunion Conseil Unique d'Alsace Sainte Barbe Sapeurs Pompiers Soirée Rhinwagges Musique Municipale de Gries
26/11	CDNPS Commission Aménagement de l'Espace Communauté de Communes de la Basse-Zorn
27/11	Commission PLU SCOTERS
28/11	Pot de départ Gendarme DUBOIS Commission Communication
29/11	Commission Administrative pour la révision de la liste électorale Commission Urbanisme et Environnement
02/12	Repas des Aînés
03/12	Réception voirie RD 48 Bureau MAPAD
05/12	Comité Directeur SMITOM Commission Jeunesse Communauté de Communes de la Basse-Zorn
07/12	1 ^{ère} réunion de chantier Périscolaire Repas de Noël du Personnel
08/12	Commission Travaux Communauté de Communes de la Basse-Zorn Vernissage « Ateliers ouverts » Inauguration Exposition Avicole
10/12	Commission Finances Communauté de Communes de la Basse-Zorn

3) Rapport de commissions

- Conseil d'Administration du C.C.A.S. le 12 novembre 2012
- Commission Communication du 28 novembre 2012
- Commission Administrative pour la révision de la liste électorale du 29 novembre 2012
- Commission Urbanisme et Environnement du 29 novembre 2012

4) Attribution des marchés de travaux pour le périscolaire

M. le Maire rend compte à l'assemblée du résultat de l'ouverture des plis du 06 novembre 2012 pour les travaux de transformation et extension de locaux scolaires en structure d'accueil périscolaire (- 9% par rapport au montant estimé).

Après vérification, analyse et négociation des différentes offres, la Commission d'Appel d'Offres réunie le 19 novembre 2012 propose d'attribuer les marchés de travaux aux entreprises suivantes :

LOT	ENTREPRISE	MONTANT HT	MONTANT TTC
1 - Terrassements - aménagements extérieurs	STRATEGE TP - HATTEN	27 503,30	32 893,95
2 - Gros-œuvre	SOTRAVEST - OBERBRONN	126 641,08	151 462,73
3 - Charpente bois	C.R.I. GASSER & Fils - REICHSHOFFEN	27 792,48	33 239,81
4 - Couverture en feuilles de zinc	WIEDEMANN & Fils - GRIES	36 026,40	43 087,57
5 - Menuiserie extérieure bois -vitrerie	VOB - ROSHEIM	45 820,22	54 800,98
6 - Serrurerie	SCHEIBEL - GUNSTETT	17 411,00	20 823,56
7 - Plâtrerie - isolation	SEPPIC - ZUTZENDORF	47 479,12	56 785,03
8 - Sanitaire- réseaux enterrés	EHRHART - RHINAU	58 150,00	69 547,40
9 - Electricité - courants faibles	KOESSLER - BRUMATH	80 500,00	96 278,00
10 - Chauffage - ventilation	WURTZ & FILS - HAGUENAU	56 270,00	67 298,92
11 - Menuiserie intérieure bois	SCHALCK - NIEDERMODERN	41 745,81	49 927,99
12 - Chapes - carrelage	KAPAR - SOUFFELWEYERSHEIM	17 633,28	21 089,40
13 - Sols souples	Les Peintures Réunies - MUNDOLSHEIM	9 722,51	11 628,12
14 - Peinture	DECOPEINT - KILSTETT	20 130,72	24 076,34
15 - Equipements office	CUISINES PRO - FURDENHEIM	13 849,00	16 563,40
	TOTAL.....	626 674,92	749 503,20

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- **approuve** ces marchés de travaux pour un montant TTC de 749 503.20€
- **autorise** le Maire à les signer

Les crédits budgétaires seront ajustés au Budget Primitif 2013.

5) Création de poste

En vue de compléter le tableau des effectifs le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- **décide** de créer un poste

*d'agent technique 2^{ème} classe
catégorie C
à temps non complet, à raison de 12/35^{ème}.*

Les crédits seront inscrits au Budget Primitif 2013.

6) Protection sociale complémentaire des agents – participation de l'employeur

Par délibération du 02 juillet 2012, le Conseil Municipal a décidé de se joindre à la procédure de mise en concurrence pour la passation de la convention de participation pour le risque santé complémentaire et le risque

prévoyance que le Centre de gestion du Bas-Rhin a engagé en 2012 et de donner mandat au Centre de Gestion pour souscrire avec un prestataire retenu après mise en concurrence une convention de participation pour le risque santé complémentaire et le risque prévoyance.

Les prestataires, leurs garanties et leurs tarifs étant à présent connus, il y a lieu de déterminer les modalités d'adhésion et de participation de la Commune de Gries.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le Code des Assurances,

VU le Code de la sécurité sociale,

VU le Code de la mutualité,

VU la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 et notamment son article 25 alinéa 6 ;

VU la Directive 2004/18/CE du Parlement européen et du Conseil, du 31 mars 2004, relative à la coordination des procédures de passation des marchés publics de travaux, de fournitures et de services ;

VU le décret n°2011-1474 du 8 novembre 2011 relatif à la participation des collectivités territoriales et de leurs établissements publics au financement de la protection sociale complémentaire de leurs agents ;

Vu la Circulaire n°RDFB12207899C du 25 mai 2012 relative aux participations des collectivités territoriales et de leurs établissements publics à la protection sociale complémentaire de leurs agents

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 02 juillet 2012 donnant mandat au Centre de Gestion du Bas-Rhin ;

VU la délibération du Conseil d'Administration du Centre de Gestion du Bas-Rhin en date du 27 septembre 2012 portant mise en œuvre de conventions de participation dans le domaine de la protection sociale complémentaire en retenant comme prestataire :

- pour le risque santé : MUT'EST ;
- pour le risque prévoyance : COLLECTEAM/HUMANIS ;

VU l'avis du CTP en date du 27 novembre 2012 ;

OUI l'exposé du Président ;

Après en avoir délibéré, à l'unanimité – *M. GARNIER ne participant pas au vote* -

- 1) **DECIDE** d'adhérer à la convention de participation mutualisée d'une durée de 6 années proposée par le Centre de Gestion du Bas-Rhin pour les risques :
 - **SANTE** couvrant les risques d'atteinte à l'intégrité physique de la personne et la maternité ;
 - **PREVOYANCE** couvrant la perte de revenus en cas d'incapacité, d'invalidité et de décès ;
- 2) **DECIDE** d'accorder sa participation financière aux fonctionnaires et agents de droit public et de droit privé en activité pour :

A) LE RISQUE SANTE

- a. Pour ce risque, la participation financière de la collectivité sera accordée exclusivement à la convention de participation mutualisée référencée pour son caractère solidaire et responsable par le centre de gestion du Bas-Rhin ;
- b. Pour ce risque, le montant forfaitaire de participation par agent qui sera indexé sur le plafond mensuel de la Sécurité sociale, sera de 420 € par an, soit de 35€/mensuel.

La participation forfaitaire sera modulée comme suit :

- Selon la composition familiale : 102 € par an et par enfant à charge jusqu'à 3 enfants maxi.

B) LE RISQUE PREVOYANCE

- a. Pour ce risque, la participation financière de la collectivité sera accordée exclusivement à la convention de participation mutualisée référencée pour son caractère solidaire et responsable par le centre de gestion du Bas-Rhin ;
- b. Les garanties souscrites sont les suivantes :

UN SOCLE COMMUN INDIVISIBLE REGROUPANT :

- l'incapacité temporaire de travail (base de remboursement 95% de l'assiette de cotisation)
- l'invalidité (base de remboursement 95% de l'assiette de cotisation)
- le décès et la perte totale et irréversible d'autonomie (base de remboursement 100% de l'assiette de cotisation)

OPTIONS

La Commune de Gries ne retient pas l'option « Perte de retraite suite à une invalidité permanente ».

En option au choix de l'agent :

- la rente d'éducation
- la minoration de retraite
- le capital décès à 200 %

- c. L'assiette de cotisation pour le risque prévoyance est fixée comme suit :

- Le traitement de base indiciaire et la nouvelle bonification indiciaire

Pour ce risque, le montant forfaitaire de participation par agent sera de 180 € par an, proportionnellement au coefficient d'emploi de l'agent.

3) PREND ACTE

- que le Centre de Gestion du Bas-Rhin au titre des missions additionnelles exercées pour la gestion des conventions de participation demande une participation financière aux collectivités adhérentes définie comme suit :
 - 0,04 % pour la convention de participation en santé
 - 0,02 % pour la convention de participation en prévoyance
- que les assiettes et les modalités de recouvrement sont identiques à celles mises en œuvre pour le recouvrement des cotisations obligatoires et additionnelles, pour les collectivités et établissements affiliés, versées au Centre de Gestion du Bas-Rhin

4) **AUTORISE** le Maire à prendre et signer les contrats et convention d'adhésion à la convention de participation mutualisée correspondants et tout acte en découlant.

Les crédits seront inscrits au Budget Primitif 2013.

7) Prime de Noël apprentie

Vu sa délibération du 19 décembre 2005, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- **décide** d'attribuer une prime de fin d'année d'un montant de 588.80€ à Mlle SCHNEIDER Hélène, apprentie à l'École Maternelle.

Les crédits seront inscrits au Budget Primitif 2013.

8) Document unique : demande de subvention

Par délibération du 05 décembre 2011, la Commune de Gries a adhéré à la convention du Centre de Gestion pour l'élaboration du document unique. Le prestataire retenu par le Centre de Gestion est la Société SOCOTEC de Strasbourg. Il s'agit à présent de mettre en place le dossier de demande de subvention.

La Commune de Gries s'engage dans une démarche d'amélioration continue dont l'étape initiale est la réalisation du Document Unique. Pour ce projet, il est prévu d'associer très largement le personnel et l'Assistant de Prévention.

Le pilotage de ces travaux requiert du temps et des compétences mobilisées pour majeure partie au sein des services administratifs et techniques et pour partie avec le recours de la société SOCOTEC pour l'identification et l'évaluation des risques professionnels et du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Bas-Rhin pour le contrôle et l'analyse des documents mis en place.

Le Centre de Gestion du Bas-Rhin a mobilisé dans ce partenariat le Fonds national de Prévention en vue de permettre aux collectivités engagées dans la démarche d'avoir une subvention pour la réalisation du Document Unique.

Le Fonds National de Prévention de la Caisse Nationale de Retraite des Agents des Collectivités Locales (CNRACL), a pour vocation d'encourager et accompagner le développement d'actions de prévention en milieu du travail.

Des conditions importantes sont fixées au financement :

- présenter un projet associant largement le personnel et privilégiant le dialogue social;
- décliner et mettre en œuvre les plans d'actions issus de l'évaluation des risques professionnels;
- veiller au transfert des compétences du prestataire vers les services en interne, pour devenir autonome.

L'aide apportée par le FNP prend la forme d'une valorisation financière du temps consacré au projet sur 1 an par les personnels spécifiquement mobilisés sur le sujet.

Le projet d'évaluation des risques professionnels de la Commune de Gries, mobilisera sur 2,5 jours environ 6 agents et représentants de l'autorité territoriale.

Un dossier, va donc être préparé en vue de solliciter une demande de subvention auprès du FNP de la CNRACL.

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal, à l'unanimité, **autorise** :

- la présentation au FNP d'un dossier de subvention pour le projet d'évaluation des risques professionnels;
- la Commune de Gries à percevoir une subvention pour le projet;
- le Maire à signer la convention afférente.

9) Déclaration d'intention d'aliéner

M. le Maire informe l'assemblée qu'une nouvelle déclaration d'intention d'aliéner a été enregistrée pour la propriété sis à Gries 68, rue Principale ; le Service des Domaines vient de nous faire parvenir la nouvelle estimation.

M. le Maire va faire valoir le droit de préemption au prix estimé par les Domaines.

10) Divers

M. le Maire informe l'assemblée que par courrier du 09 novembre 2012 la Communauté de Communes de la Région de Haguenau nous informe des nouvelles dispositions concernant la gestion des prestations de fourrière animale à compter du 1^{er} janvier 2013. Une nouvelle convention tripartite sera à mettre en place.

Information au sujet :

- de la circulation sur la rue Principale – RD 48,
- des travaux de déneigement du 07 décembre 2012.

Avant de clore la séance, M. le Maire souhaite à l'assemblée ainsi que leur famille, de passer d'agréables fêtes de Noël, une bonne année 2013, santé, bonheur et prospérité.

La séance est levée à 21h00.

Le rapporteur,
André GARNIER

Affiché le 17/12/2012

Retiré le